



Communauté de communes
Haut-Jura Saint-Claude

PROCES VERBAL
de la réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 2 juillet 2014 à 18h00
13bis, boulevard de la République
Saint-Claude

PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Alain Mouret, Isabelle Heurtier, Jean-Louis David, Philippe Passot, Jean-Jacques Baroni, Alexandre Stephan

EXCUSE :

ABSENTS : Jean-Louis Millet, Eliane Grenard

POUVOIR :

La convocation pour la séance 2 juillet 2014, datée du 25 juin 2014 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-Jacques Baroni se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

En préalable, à l'examen des questions soumises à délibération, M. Tauveron, directeur du cabinet Sciences Environnement qui a été chargé de mener notamment les visites diagnostic au titre du SPANC rend compte de sa mission qui s'est tenu le 1/07/2014.

Près de 852 installations ont été visitées par ce cabinet, 137 installations sont conformes, 87 doivent être remises en conformité dans les meilleurs délais, 62 dans les 4 ans, 566 doivent être mises en conformité en cas de vente. Il reste à réaliser 168 visites-diagnostic. Il est précisé en outre que la communauté de communes n'est pas en retard par rapport aux autres collectivités dont il a connaissance. Le taux de mise en conformité dans les meilleurs délais est relativement faible eu égard à ce qu'il peut être constaté par ailleurs.

-----ooOoo-----

5/ FINANCES

5-1 Garantie d'emprunt à l'OPH de Saint-Claude

Le bureau communautaire accepte, avec 8 voix pour et 4 abstentions, de garantir au taux de 100 % les emprunts que va réaliser l'OPH de Saint-Claude auprès de la caisse des dépôts et consignations pour les opérations et montants suivants :

- Rénovation de 2 immeubles situés 7 à 17 rue Henri Ponard, à Saint-Claude, 4 prêts de 79 000 €, 620 000 €, 232 500 € et 100 000 € pour un total de 1 031 500 €
- Acquisition et rénovation de logements dans la résidence Bourdeaux situé au 9, rue François Bourdeaux à Lavans les Saint-Claude, 2 prêts de 186 590 € et 56 647 € pour un total de 243 237 €.
- Acquisition et rénovation de 6 logements dans l'immeuble Valentin situé au 2, route de Valfin à Saint-Claude, 4 prêts de 195 750 €, 32 119 €, 246 616 € et 86 845 € pour un total de 561 330 €.
- Acquisition et rénovation de 6 logements dans la résidence Armand situé au 3, rue Auguste Lançon à Saint-Claude, 4 prêts de 164 439 €, 41 451 €, 88 210 € et 51 711 € pour un total de 345 811 €.
- Acquisition et rénovation de 3 logements dans l'immeuble le Milan situé au 3, avenue de la Gare à Saint-Claude, 4 prêts de 129 675 €, 34 536 €, 30 613 € et 18 036 € pour un total de 212 860 €.
- Acquisition et rénovation de 8 logements dans l'immeuble la Coupe, situé au 3 Chemin de la Coupe à Saint-Claude, 4 prêts de 242 978 €, 57 432 €, 319 866 € et 93 279 € pour un total de 713 555 €.
- EPAD à Lavans les Saint-Claude, un prêt de 101 600 €.

Le total des emprunts ainsi garanti de 3 209 893 €.

Le bureau s'interroge sur le montant des emprunts actuellement garanti par la communauté de communes (18 millions) et elle est la seule collectivité sur le territoire de Haut Jura Saint Claude à assumer cette garantie à 100%.

Il souhaiterait que la communauté de communes puisse disposer d'un siège au conseil d'administration de l'OPH.

5-2 Atelier des Savoir-Faire : prix de vente du « packaging »

Dans le cadre du programme d'actions 2011, la régie à autonomie financière de l'atelier des savoir-faire et le Parc Naturel Régional du Haut-Jura ont mis en place un atelier de co-crédation permettant la collaboration entre plusieurs designers/artisans/industriels.

Cet atelier a abouti à la création d'un emballage avec une identité reflétant le territoire du Haut-Jura.

Cet emballage « Happy in Haut-Jura » est une boîte en carton recyclé revisitant un modèle de boîte mondialement connu (boîte de fast-food) au format 210x210x240 mm.

Le financement de ce projet pourrait être le suivant :

| DEPENSES | Montant TTC | Recettes | Montant TTC |
|----------------------------|-------------------|---|-------------------|
| Recherche et développement | 4 000.00 € | Subvention Région Franche-Comté (40%) | 3 200.00 € |
| Fabrication pré-série | 4 000.00 € | Subvention Rhône-Alpes (20%) | 1 600.00 € |
| | | Participation PNRHJ (20%) | 1 600.00 € |
| | | Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (20%) | 1 600.00 € |
| TOTAL | 8 000.00 € | TOTAL | 8 000.00 € |

Le coût unitaire d'une boîte étant de 3.08 € TTC, une précommande de 1 300 exemplaires sera passée. 800 exemplaires seront commercialisés par l'Atelier des savoir-faire et 500 exemplaires au Parc Naturel Régional du Haut-Jura, partenaire de l'opération.

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité le prix de vente de la boîte « Happy in Haut-Jura » au grand public à 1.00 € TTC

5-3 Musée de l'Abbaye donations Guy Bardone-René Genis : exposition Truphémus : tarification

Dans le cadre de l'exposition « Jacques Truphémus, Tous les blancs possibles » du 3 juillet 2014 au 16 novembre 2014, il a été prévu d'éditer un catalogue concernant cette exposition.

Le coût de la conception et de l'édition s'élève à 12 213.80 € TTC pour 500 exemplaires. Des affiches sont également réalisées avec un tirage de 200 exemplaires.

A l'unanimité, le bureau décide de vendre le catalogue « Jacques Truphémus Tous les blancs possibles » au prix de 30 € l'unité et les affiches éditées au prix de 5 € l'unité.

6/ AMENAGEMENT DI TERRITOIRE

6-1 Zone d'activités Nord de la Pesse : attribution du marché (1^{ère} tranche des viabilités)

Dans le respect du code des marchés publics, une consultation pour le choix d'une entreprise pour la réalisation des travaux de viabilité (1^{ère} tranche) de la zone d'activités nord de la Pesse a été faite selon la procédure adaptée en un lot unique. L'estimation administrative établie par le maître d'œuvre est de 160 000 € HT. Cette 1^{ère} tranche de travaux permettra la desserte du relais santé des Hautes Combes ainsi que les nouveaux ateliers municipaux de la commune de La Pesse.

Dès réception, une analyse technique et financière des 7 offres reçues a été réalisée. Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Il est proposé au bureau communautaire de retenir l'entreprise FAMY pour un montant de 96 662,96 € HT ; son offre étant économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection retenus.

A l'unanimité, le bureau communautaire désigne l'entreprise FAMY pour réaliser les viabilités de la 1^{ère} tranche des viabilités de la zone d'activité Nord de la Pesse pour un montant de 96 662,96 € HT.

6-2 Maison de santé du Lizon : avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 5 juin 2013, le bureau communautaire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude avait approuvé le marché de prestation intellectuelle pour la maîtrise d'œuvre de la maison de santé du Lizon pour un montant total de 63 410,00 € HT soit 75 838,36 € TTC (taux de TVA à 19,6%). Le marché a été notifié au titulaire - Thierry BARREAU - le 10 juin 2013.

Il convient désormais d'arrêter la rémunération définitive du maître d'œuvre par un avenant n°1. Le coût des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter au stade APD est de 891 592,00 € HT soit 1 069 910,40 € TTC.

Le taux de rémunération du maître d'œuvre étant de 7,46%, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est donc porté à la somme de 66 512,76 € HT soit 79 815,31 € TTC (TVA à 20%).

L'avenant à passer entraîne une augmentation de la rémunération du maître d'œuvre de 4,89% (sur le coût hors taxes).

Sous réserve de l'accord du conseil communautaire (délibération à venir le 9/07/2014) sur l'avant-projet détaillé sur un montant de 1 069 910,40 €, le bureau décide à l'unanimité de fixer la rémunération du maître d'œuvre à 66 512,76 € HT.

11/ CULTURE

11-1 Conservatoire de musique : modification du règlement intérieur

A l'unanimité, le bureau communautaire modifie le conseil d'établissement, désormais un représentant des parents d'élève titulaire et un suppléant seront désignés par site d'enseignement (Saint-Claude, Saint-Lupicin et Septmoncel) ; de même en ce qui concerne les représentants des élèves.

En outre, les droits d'inscription sont fixés désormais à l'année scolaire avec possibilité de paiement par trimestres scolaires.

L'article relatif aux cérémonies patriotiques est supprimé.

Il est précisé que les sites sur Septmoncel pour l'enseignement sont la salle des fêtes ou l'ancien presbytère.

11-2 Médiathèque tête de réseau : désignation d'un assistant à maître d'ouvrage ("architecte d'intérieur")

La mission de maîtrise d'œuvre générale confiée au groupement Mauger (mandataire) ne comporte pas de définition précise sur le mobilier (hors fauteuils de la salle d'animation), sur la signalétique et les éclairages d'appoint.

Aussi, il convient afin de répondre à ce problème, en confiant une mission d'assistant à maître d'ouvrage. Cette mission doit être menée dès l'élaboration des plans d'exécution.

Cette mission n'a pas été confiée antérieurement du fait d'une part que doit intervenir qu'à partir du moment où le projet est effectivement en cours de réalisation c'est-à-dire à partir du moment où les marchés sont notifiés aux entreprises. Comme cela avait été précisé précédemment cette notification n'était intervenue que durant le mois de mars 2014, il est rappelé à cet effet que ce n'est seulement que lors du conseil communautaire du 5 mars 2014 que le lot 5 étanchéité a pu être attribué ceci après qu'il ait été infructueux, ce lot 5 ayant un caractère bloquant pour commencer les travaux.

Aussi, dans ces conditions, une consultation dans le respect du code des marchés publics a été lancée ; trois offres ont été reçues.

La proposition du groupement Puzzle / Serero (domicilié 12, rue de la Fontaine des Arènes - 60300 Senlis) est la mieux disante pour un montant de 44 160 € TTC.

Le crédit sera prélevé sur la ligne "mobilier" prévue à hauteur de 500 000 €.

Par 8 voix pour et 4 abstentions, le bureau communautaire désigne le groupement Puzzle / Serero (domicilié 12, rue de la Fontaine des Arènes - 60300 Senlis) pour exercer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en ce qui concerne le mobilier, la signalétique et les éclairages d'appoints. Le montant du marché à intervenir est de 44 160 € TTC.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 23h.

-----ooOoo-----

Raphaël Perrin
Président



Jean-Jacques Baroni
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,
Le 7 juillet 2014

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.